

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association des DRH des grandes collectivités est un réseau de professionnels des ressources humaines de près de 220 membres, directeurs des ressources humaines ou directeurs généraux adjoints, de communes, intercommunalités et métropoles, départements et régions.

Les objectifs de l'association :

- Partager entre pairs et professionnels des Ressources humaines
- Participer au développement des compétences des DRH par l'organisation de journées d'études en région et d'un colloque annuel
- Contribuer à l'évolution de la réglementation en étant force de propositions

POURQUOI DES TROPHÉES ?

- Pour soutenir les étudiants en master 2 en ressources humaines
- Pour valoriser et diffuser les travaux des étudiants en master 2 en ressources humaines auprès des collectivités locales
- Pour rapprocher les jeunes diplômés et les employeurs publics locaux

LES TROPHÉES :

- 1er prix : 1200 euros
- 2ème prix : 1000 euros
- 3ème prix : 800 euros



Les prix seront remis aux 3 lauréats lors du colloque annuel de l'association, à Paris, en octobre 2023.

Le thème de 2022-2023 : l'engagement

Le colloque annuel de l'association qui a eu lieu le 7 octobre 2022 était consacré au thème de l'engagement.

Comment le susciter, l'entretenir, le développer, dans un contexte d'allongement des carrières professionnelles ? Les différentes générations sont-elles engagées de la même manière dans leur travail ? Faut-il réellement être engagé, ou la motivation suffit-elle ? L'engagement ne risque-t-il pas de dériver vers le sur-engagement, le burn out et la contre-performance ? Certains modes de managements favorisent-ils plus l'engagement que d'autres ? Quels liens entre l'engagement et la reconnaissance ?

Voici autant de questions que nous, DRH, nous nous posons au quotidien pour une performance durable des équipes et des collectifs de travail.

Retrouvez les actes du colloque sur le site internet de l'association:

<https://www.drh-grandes-collectivites.fr/>

Les livrables attendus :

Nous souhaitons récompenser des études terrain autour de cette thématique de l'engagement.

Les livrables attendus sont les suivants :

- Une présentation video de 180 secondes maximum présentant votre étude terrain
- Une synthèse écrite de vos travaux sous forme d'article de maximum 6 pages, avec un nombre d'annexes illimité (possibilité d'annexer par exemple votre mémoire de master ou tout autre document)
- Une présentation d'une durée de 20 minutes sera à prévoir pour le colloque d'octobre 2023

Les critères de sélection :

- Une démarche innovante et inspirante
- Une démarche opérationnelle, applicable aux employeurs privés, comme publics (mais la démarche peut être issue du secteur privé ou associatif)
- Une restitution des travaux avec une présence des récipiendaires au colloque annuel de l'association en octobre 2023
- Clarté du propos, de la vidéo et de la synthèse, intérêt et qualité des annexes
- Rigueur méthodologique du travail préparatoire à l'enquête terrain (étude documentaire préalable) et de l'enquête terrain elle-même ; qualité et diversité des sources, des références et des données exploitées ou produites



COMMENT CANDIDATER ?

Appel à candidature lancé en octobre 2022 (fiche signalétique à remplir – annexe 1) et à remettre d'ici le 31 mai 2023 ; les candidats recevront la synthèse des travaux du colloque de l'association des DRH d'octobre 2022 consacré à la thématique de l'engagement, disponible sur le site internet de l'association.

- Remise des livrables par les candidats : 15 juillet 2023
- Retour du jury aux candidats : 15 septembre 2023
- Octobre 2023 : remise des prix et restitution des travaux à Paris

FICHE DE CANDIDATURE

A adresser par mail à : assodrhgrandescollectivites@gmail.com d'ici le 31 mai 2023

Trophée 2022/2023 de l'association des DRH des grandes collectivités
Thème : l'engagement

Nom
Prénom :
Date de naissance :

Adresse :
Mail :
Téléphone :

Master : à

Bref descriptif de l'étude terrain envisagée :

Visa du responsable de master :

Je m'engage à adresser à l'association d'ici le 15 juillet 2023 les pièces suivantes :

- Vidéo de présentation de l'étude et de la démarche de 180 secondes
- Note synthétique/article de 6 pages maximum
- Annexes (Rapport complet d'études...)

Je m'engage à accepter la diffusion de mes travaux auprès des membres de l'association des DRH

Je m'engage à présenter mes travaux lors du colloque annuel de l'association en octobre 2023 à Paris

Fait à, le

Signature